



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Artisans : politique a l'egard des retraites

Question écrite n° 50901

Texte de la question

M. Louis Le Pensec attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des conjoints d'artisans qui n'ont pu se constituer de retraite personnelle faute d'avoir pu cotiser avant l'instauration des 3 statuts qui sont proposes par la loi no 82-596 du 10 juillet 1982. Les conjoints qui ont ainsi pris leur retraite avant 1982 ou trop peu de temps apres ne voient pas reconnus la part importante et le role indispensable qu'ils ont joue dans l'entreprise familiale. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend proposer pour ameliorer la situation de ces conjoints retraites.

Données clés

Auteur : [M. Le Pensec Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50901

Rubrique : Retraites : regimes autonomes et speciaux

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2021